

**AUTORISATION DE FORAGES À CACOUNA - DES ORGANISMES
ENVIRONNEMENTAUX DEMANDENT UNE INJONCTION**

Montréal, le 26 août 2014 – Des organismes environnementaux soucieux d’assurer la protection des bélugas du Saint-Laurent et le respect des lois environnementales ont déposé aujourd’hui une demande d’injonction à la Cour supérieure du Québec pour mettre un frein aux travaux de forage prévus dans les prochains jours à Cacouna par l’entreprise TransCanada. France Dionne, citoyenne de Cacouna, ainsi que Pierre Béland, scientifique ayant initié la recherche sur les bélugas au Québec, sont aussi co-requérants de la demande.

Cette demande d’injonction survient suite à l’émission d’un certificat d’autorisation par le gouvernement du Québec le 21 août dernier pour ces travaux. Selon les demandeurs, cette autorisation ne repose sur aucun avis scientifique démontrant que les travaux n’auront pas d’impacts négatifs sur la santé des bélugas, espèces menacées d’extinction. La demande d’injonction sera entendue le vendredi 29 août prochain à 9h00 en salle 2.07 du palais de justice de Montréal.

Les organismes demandeurs sont le Centre québécois du droit de l’environnement (CQDE), la Fondation David Suzuki, Nature Québec, et la Société pour la Nature et les Parcs du Canada (SNAP). Bien que n’étant pas parties au litige, le Fonds mondial pour la nature (WWF-Canada) et Greenpeace soutiennent cette démarche qui s’impose en raison des impacts nuisibles et importants qu’auront ces travaux sur cette espèce en déclin

- 30 -

Pour informations:

Michel Bélanger, avocat au dossier : 514-927-6195